

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 5

Artikel: Extrait du rapport de gestion du Département fédéral de l'Intérieur pour 1899 (division des forêts)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait du rapport de gestion du Département fédéral de l'Intérieur pour 1899 (division des Forêts).

Depuis le 1^{er} août 1898, la Suisse entière est soumise à la haute surveillance de la Confédération sur les forêts; le rapport de 1899 embrasse, pour la première fois, l'ensemble des 22 cantons.

Législation. La discussion du projet du Conseil fédéral concernant la révision de la loi du 24 mars 1876 sur les forêts a été suspendue en suite de décision de l'Assemblée fédérale, en date du 27/28 septembre 1899.

Personnel forestier. L'état des agents forestiers suisses possédant des connaissances scientifiques s'élevait, fin 1899, à :

Agents forestiers fédéraux	11
" " cantonaux (1 vacance)	117
" " des communes et corporations (1 vacance) .	30
	Total 158

M. *Ernest Muret*, forestier d'arrondissement à Morges, a été nommé au poste provisoire de 3^e adjoint de l'Inspecteur fédéral en chef des forêts, créé par décision du Conseil fédérale en date du 13 août 1898.

Une subvention fédérale de fr. 122,289. 79 a été allouée aux traitements et vacations des fonctionnaires forestiers cantonaux qui se sont élevés au total à fr. 447,161. 44.

Les cantons du Tessin et du Valais ont un personnel forestier trop peu nombreux et trop peu payé; ce fait exerce une influence très fâcheuse sur l'application de la loi forestière fédérale.

Examens forestiers. 6 élèves ont été diplômés par l'école forestière ; 7 candidats ont obtenu le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers cantonaux supérieurs.

Cours forestiers. Les cours suivants ont eu lieu en 1899:

a) *Pour sous-forestiers.*

- 1^o A Aigle, pendant un mois au printemps (2^{me} partie) pour 31 élèves vaudois;
 - 2^o à Bière, pendant un mois en automne (1^{re} partie);
 - 3^o à Laufenbourg, pendant 20 jours au printemps et 20 jours en automne pour 17 élèves des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne et Thurgovie;
 - 4^o à Sargans, durant 13 jours, comme cours de répétition pour sous-forestiers saint-gallois.

b) *Pour gardes-forestiers.*

- 1^o A Zurich, durant 6 jours au printemps et 6 jours en automne pour 22 et 24 élèves du canton de Zurich;
 - 2^o à Soleure, durant 13 jours au printemps et 13 jours en automne, avec 28 participants de Soleure et de Bâle-Campagne.

Arpentage. On a approuvé la triangulation de 4^e ordre (1076 points) concernant diverses parties des cantons d'Uri, Obwalden, Grisons et Berne. La subvention fédérale allouée à ce travail, s'est élevée en 1899, à fr. 9500.

Les levés de détail vérifiés durant l'année, embrassent une surface de 4448,52 ha répartis sur le territoire de Lucerne, Schwyz, St-Gall et Grisons.

L'arpentage des forêts est totalement achevé dans les cantons de Zurich, Fribourg, Soleure, Bâle-ville, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel. Il n'est pas même commencé dans le cantons de Glaris, Tessin et Valais.

Servitudes. Durant l'année écoulée, on a racheté 80 servitudes, grevant des forêts protectrices. Cette opération a nécessité une dépense de fr. 119,748 et l'abandon de 15 ha de forêts en échange.

Aménagements. 44 plans d'aménagement provisoires et 30 plans d'aménagement définitifs ont été élaborés en 1899; ils concernent une surface totale de 6258 et 4229 ha. En outre, 47 plans ont été revisés, pour une surface de 9,290 ha.

Les produits exploités (produits principaux et intermédiaires) s'élèvent pour les

Forêts domaniales (37,712 ha) à	196,843 m ³
„ de communes et corporations (571,190 ha) à	1,647,295 m ³

Cultures. L'étendue des pépinières est de 320 ha. On en a retiré 23,670,000 plants, dont environ $\frac{4}{5}$ d'essences résineuses et $\frac{1}{5}$ de feuillus.

Reboisements et travaux de défense. Les reboisements effectués avec l'aide de subventions fédérales durant l'année écoulée, ainsi que les petits travaux de défense en connexion avec eux, ont nécessité une dépense de fr. 641,964. 28 (en 1898: fr. 338,241. —). Les subsides fédéraux qui y étaient alloués s'élèvent à fr. 335,305. 96.

108 projets, devisés à fr. 758,887. 38 ont été présentés par 14 cantons, durant l'année.



Revue des journaux forestiers étrangers.

Revue des Eaux et Forêts. France. N° 5.

— Le versant méridional du massif du Ventoux (fin). — Classement des bois sur pied. — Comment on peut repeupler une chasse. — Chronique forestière. — Mutations.

— Le dernier article sur le massif du Ventoux contient les chapitres suivants: la truffe, le pacage des moutons, les labiées aromatiques, les lavandes, la chasse et les excursions. — Sortons en quelques données intéressantes. Le droit de fouille de la truffe, qui, dans certaines forêts communales, rapportait fr. 560 en 1870, a été loué fr. 55,420 pour la Période 1892 à 1896.